

## **ANNEXE A LA DELIBERATION N°11\_10-10-2022 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 AVEC LA CAF DE LOIRE-ATLANTIQUE**



### **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de de Loire-Atlantique représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Blouin Bénédicte et par sa Directrice, Madame Dubecq-Princeteau Elisabeth, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf »;

et

- La Communauté de Communes Estuaire et Sillon représentée par son Président Monsieur Rémy Nicoleau, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Ci-après dénommé « La Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Estuaire et Sillon en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre de propositions d'actions adaptées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : Estuaire et Sillon comprend 39 647 habitants en 2019, dont 7 153 allocataires, ce qui représente 22 237 personnes couvertes par la Caf, soit 57.6% de la population. Parmi ces allocataires, 5 178 sont des familles soit 72.4% de la population allocataire.
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :
  - Concernant la petite enfance : Estuaire et Sillon compte actuellement 4 multi-accueils en régie, 2 Relais Petite Enfance (RPE) en régie, une structure privée ainsi qu'une structure associative
  - Concernant l'enfance : Estuaire et Sillon compte 16 Accueils Péri Scolaires (APS) maternels, primaires et élémentaires, parmi lesquels 3 sont associatifs ;
  - Concernant l'enfance jeunesse : Estuaire et Sillon compte 7 espaces jeunes dont 5 sont associatifs ; 12 centres de loisirs maternels et élémentaires dont 5 sont associatifs ; ainsi qu'une maison des jeunes
- Le territoire d'intervention est le suivant : Les 11 communes de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs : les partenaires sont à la fois consultants, pilotes ou copilotes et évaluateurs des actions.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Loire-Atlantique et la Communauté de Communes Estuaire et Sillon souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
- L'enfance
- La jeunesse
- La parentalité

## **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

La proposition d'action de l'annexe 3 comporte à la fois des actions nouvelles, des actions à poursuivre ainsi que des actions qui nécessitent une étude approfondie. La collectivité réévaluera chaque année la faisabilité des actions nouvelles d'un point de vue financier et humain.

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé au travers des différents temps de rencontre et d'échange avec les partenaires et élus sont :

- Sur la thématique de la parentalité :
  - Renforcer et coordonner la communication des offres existantes sur le territoire en direction des parents
  - Accueillir et accompagner de nouvelles familles
  - Conforter les parents dans leur rôle éducatif
- Sur la thématique petite enfance :
  - Organiser les conditions de confiance de l'entrée à l'école
  - Valoriser le métier d'assistante maternelle
  - Maintenir et diversifier l'offre d'accueil
- Sur la thématique enfance :
  - Renforcer l'attractivité du métier d'animateur
  - Être à l'écoute des familles pour adapter l'offre aux mieux
  - Accompagner les enfants en difficulté sur tous les temps d'accueil de la journée
  - Partager les pratiques et permettre une cohérence territoriale.
- Sur la thématique jeunesse :
  - Favoriser l'accomplissement, l'épanouissement individuel des jeunes
  - Simplifier, encourager la mobilité des jeunes
  - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
  - Valoriser les jeunes en tant que citoyens, favoriser leur implication dans la vie locale
  - Rester en veille sur les problématiques des jeunes.

L'annexe 2 à la présente convention précise les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La CAF de Loire-Atlantique et la Communauté de Communes Estuaire et Sillon mettent en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans les propositions d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

**De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.**

#### **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties mobiliseront dans la mesure du possible les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la direction de la Caf et de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- La présidence du comité de pilotage est assurée par le Président de la CCES, la Vice-Présidente Enfance-Jeunesse, le premier vice-président, la vice-présidente à l'emploi et l'insertion, la Directrice Générale des services, un représentant de la direction de la CAF, la directrice des

---

1

Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

services à la population, la responsable du service enfance jeunesse et la responsable du service petite enfance ;

- Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues des propositions d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

##### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

##### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

##### **- Résiliation par consentement mutuel**



La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 9 pages paraphées par les parties et les six annexes.

La Caisse des Allocations Familiales de la Loire-Atlantique		La Communauté de Communes Estuaire et Sillon
La Directrice Elisabeth Dubecq-Princeteau	La Présidente Elisabeth Blouin	Le Président Rémy Nicoleau

## Annexe 1 : Diagnostic

### ANNEXE 1



## PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026

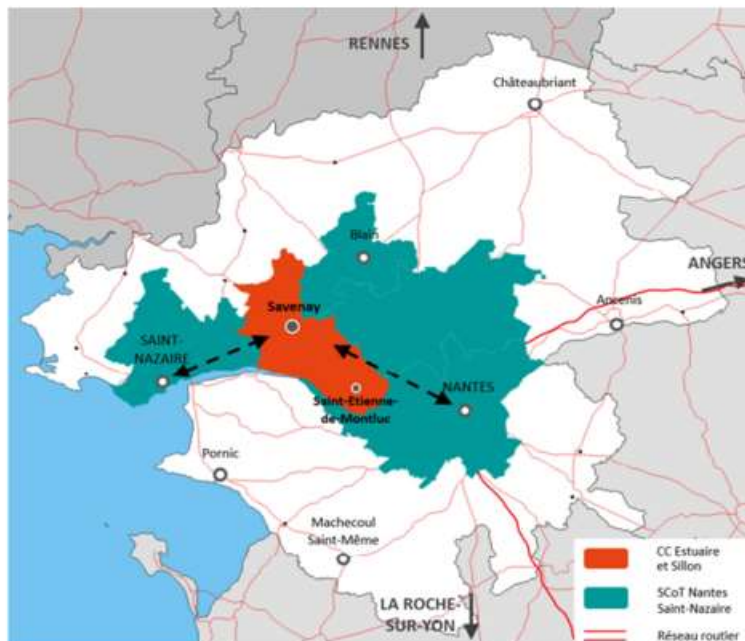


Sources: CAF Loire-Atlantique données 2019, INSEE données 2018, PLH CCES 2019, SDSF Loire-Atlantique 2018-2022 et Observatoire des Territoires (ANCT)



## I. GÉNÉRALITÉS

## POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE



3

## DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE



**39 055 habitants**  
en 2018



**1,4%**  
C'est le taux d'évolution annuel  
démographique depuis les 5 dernières  
années (2015-2019)

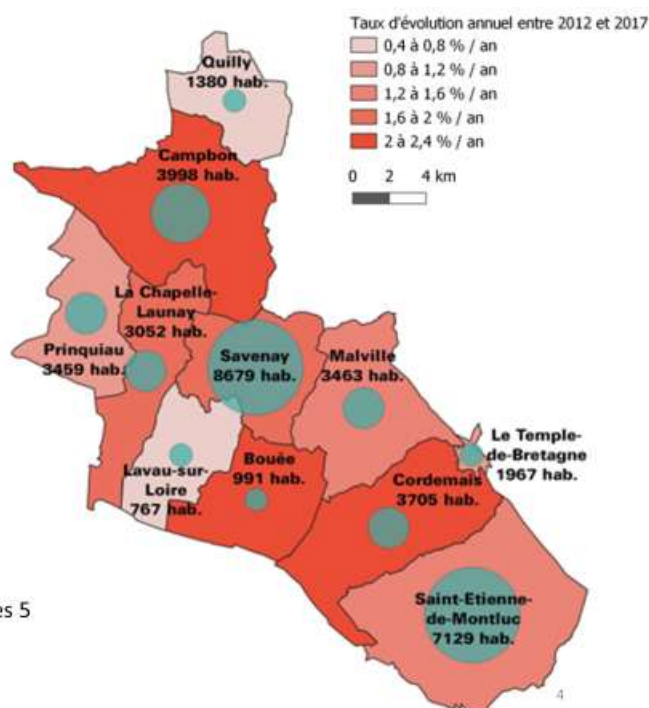
Contre 1,2% à l'échelle départementale



**469 naissances**  
domiciliées en 2019

**3,1%**  
C'est le taux d'évolution annuel depuis les 5  
dernières années (2015-2019)

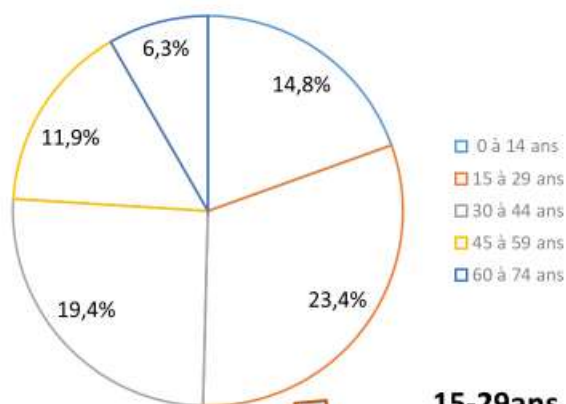
Contre -0,8% à l'échelle départementale



4

# DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

en 2018



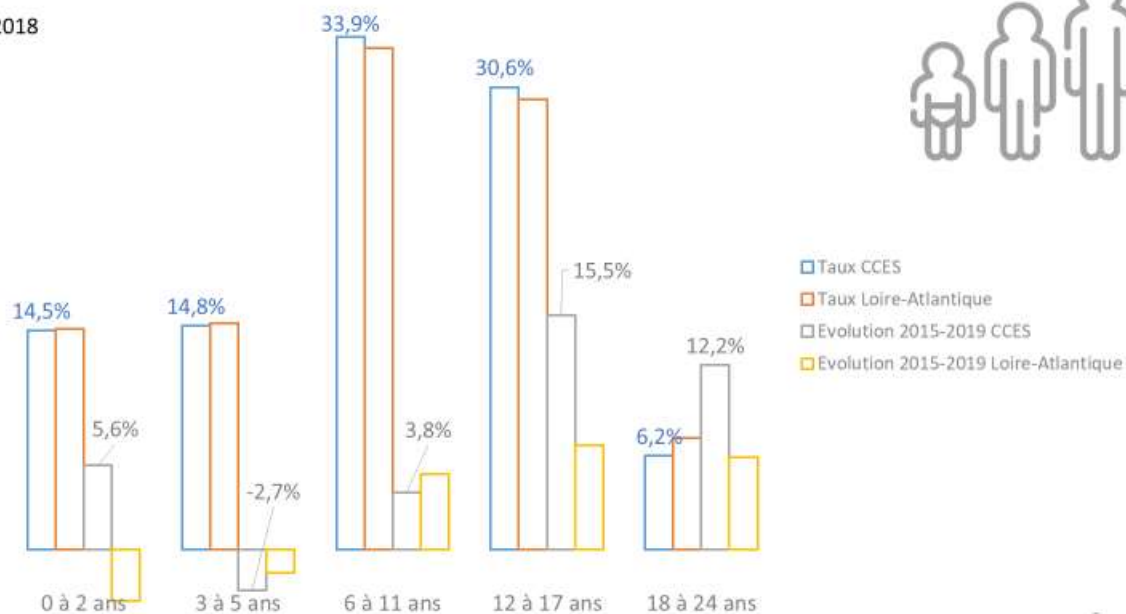
**15-29ans**



5

# DÉMOGRAPHIE DES 0 - 24 ANS

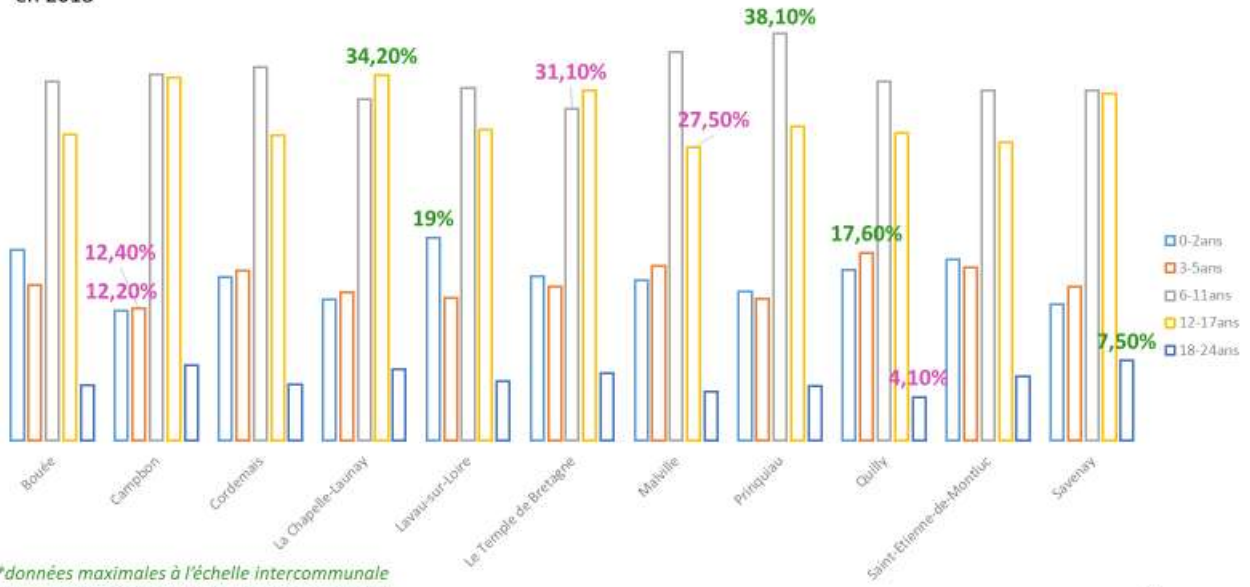
en 2018



6

# DÉMOGRAPHIE DES 0 - 24 ANS PAR COMMUNE

en 2018



7

## EMPLOI

en 2018



### Niveau de diplôme :

**32%** de la population possède un diplôme d'enseignement supérieur

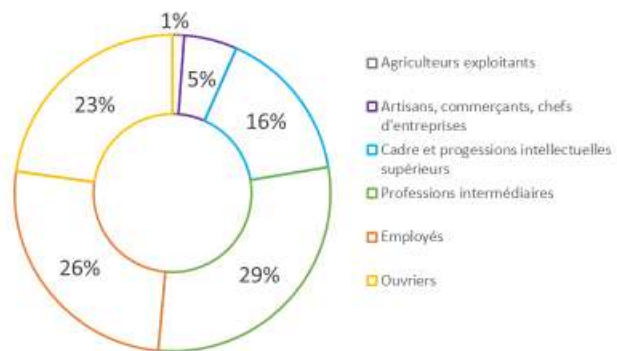
Contre **35,1%** à l'échelle départementale



### Une majorité de professions intermédiaires puis d'employés et d'ouvriers

parmi la population active de 15 à 64 ans

La CCES fait partie des 3 EPCI à plus forte prédominance ouvrière de Loire-Atlantique



8

## EMPLOI ET MOBILITE

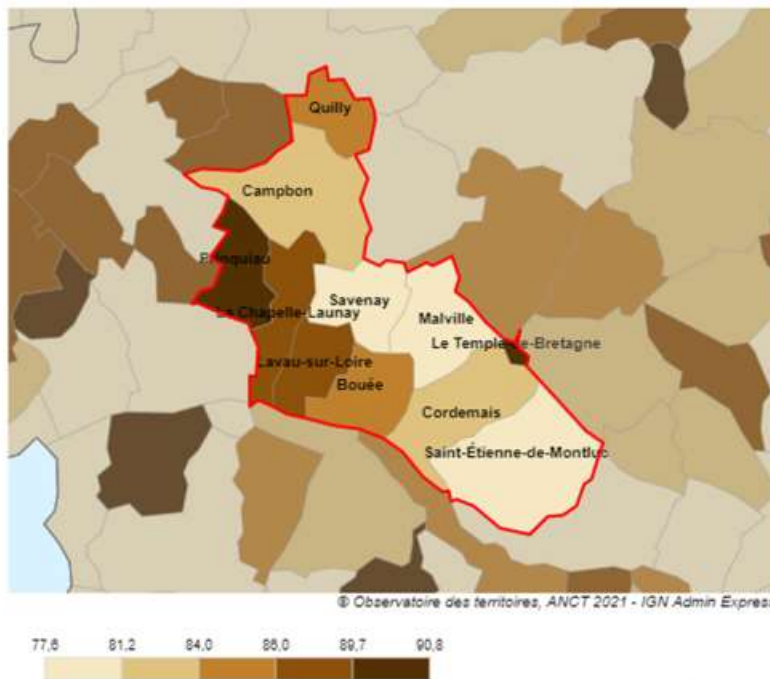
en 2018



**32,9% des actifs occupés**  
de l'ensemble du territoire résident à  
30min ou plus de leurs lieux de travail

### Une mobilité pendulaire (domicile-travail) importante

- Le Temple de Bretagne : 90% des actifs occupés de 15ans et plus travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence



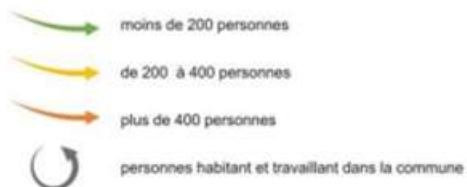
9

## EMPLOI ET MOBILITE

en 2018



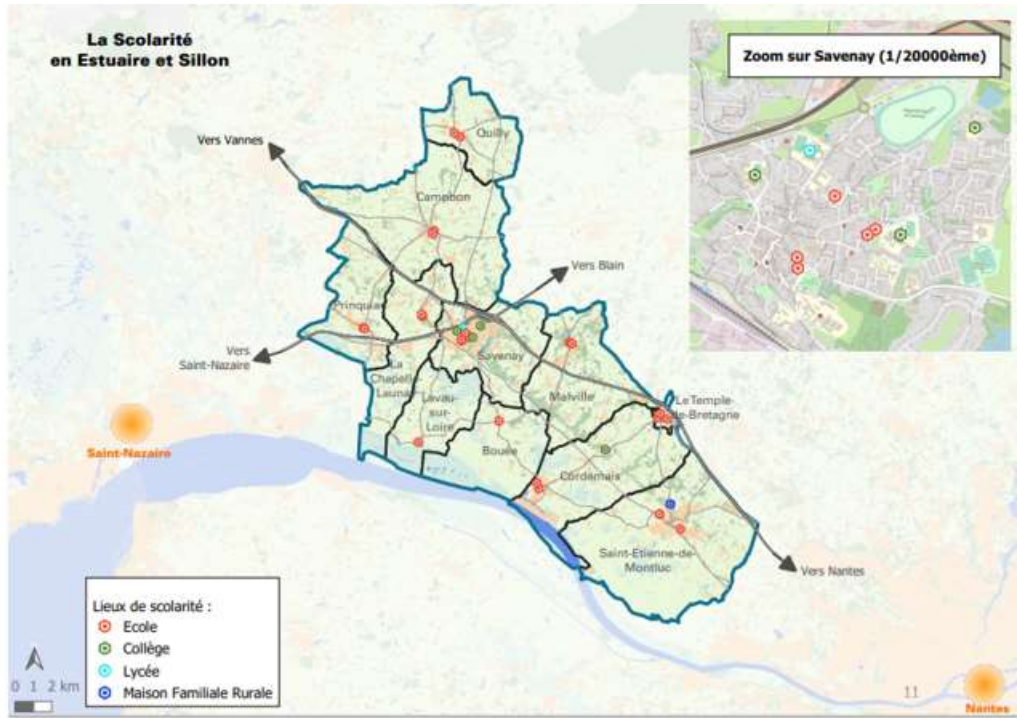
**19% des résidents actifs**  
travaillent dans leur commune de résidence



10



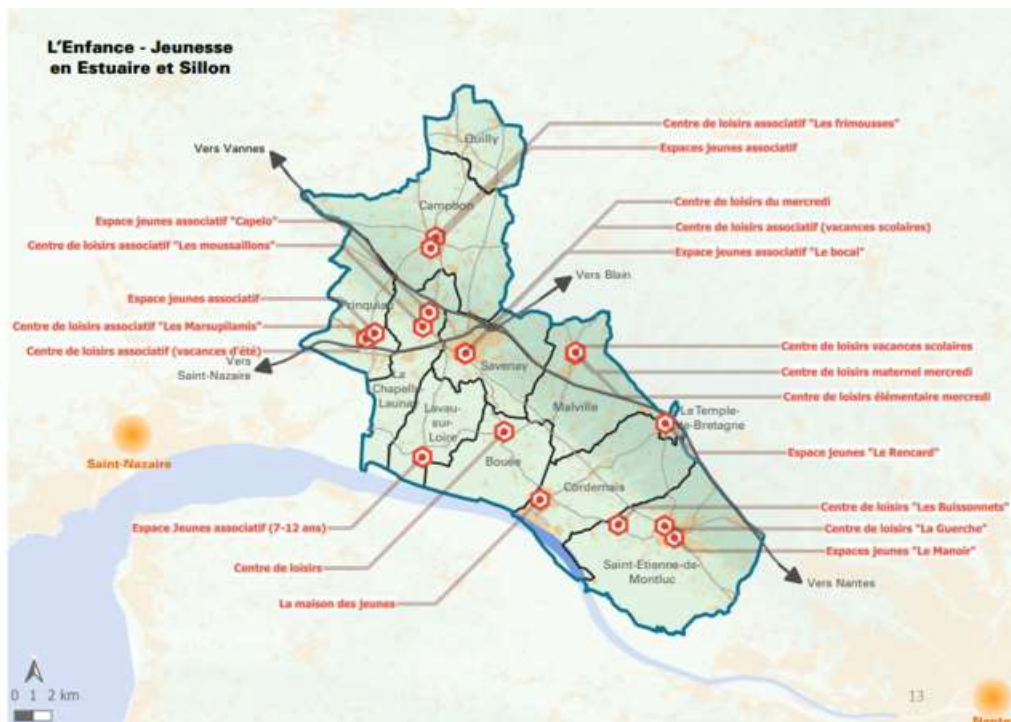
**EQUIPEMENTS  
SCOLAIRES**



**EQUIPEMENTS  
ENFANCE (APS)**



**EQUIPEMENTS  
ENFANCE JEUNESSE**



**EQUIPEMENTS  
DE LA PETITE ENFANCE**



- Multi-accueil en régie
- Relais Petite Enfance en régie
- Structure privée
- Structure associative



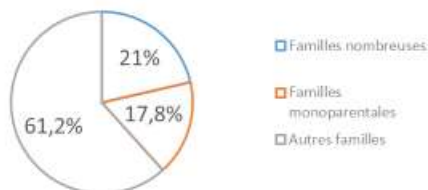


## PUBLIC ALLOCATAIRE ET AIDES DE LA CAF

### 72,1% de familles allocataires

en 2020

Contre 49,5% à l'échelle départementale



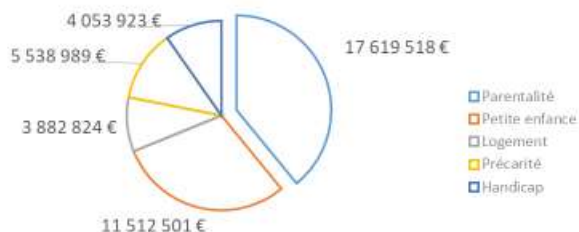
**5,7%**

Le taux d'évolution des familles allocataires du territoire de 2016 à 2020

**1,4%** des enfants de 6 à 11 ans et des 12-17 ans perçoivent l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

### Montants versés aux allocataires

en 2020



### Montants versés aux partenaires

en 2019



**431 582 €** pour l'enfance/jeunesse extrascolaire, périscolaire, accueil jeune

**871 528 €** pour la petite enfance EAJE et RAM

15

## PUBLIC ALLOCATAIRE ET AIDES DE LA CAF

en 2019



### 10,7% des allocataires sont dépendants

à + de 50% des prestations de la CAF

Contre 18,6% à l'échelle départementale



### Une disparité à l'échelle communale

**Prinquiau** est la commune comportant la part d'habitants allocataires à bas revenus la plus faible avec 10,1% contre 31% à **Lavau-sur-Loire**.

**Le Temple de Bretagne** est la commune comprenant le moins d'habitants dépendants des prestations de la CAF avec 4,9% contre 18,5% à **Savenay**.

**15,5%**  
des allocataires sont sous le seuil du bas revenu de 621€

Contre 28,8% à l'échelle départementale

16



## II. FOCUS PARENTALITÉ, PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE

17

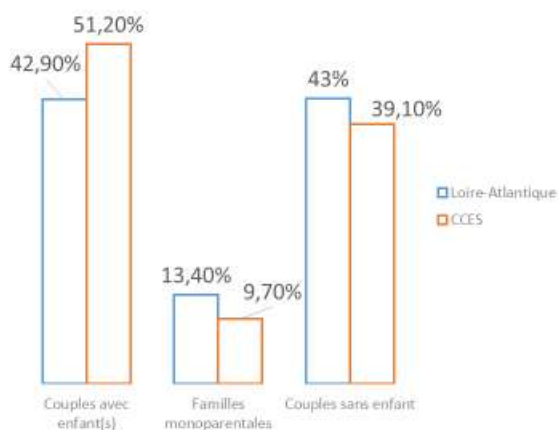
### FOCUS PARENTALITE

en 2019



Composition des familles :

#### une majorité de couples avec enfants



#### 72,9% des enfants de 0 à 2ans

ont des parents biactifs ou monoparent actif occupé

Contre 61,3% en Loire-Atlantique



#### Familles à bas revenus (seuil : 621€)

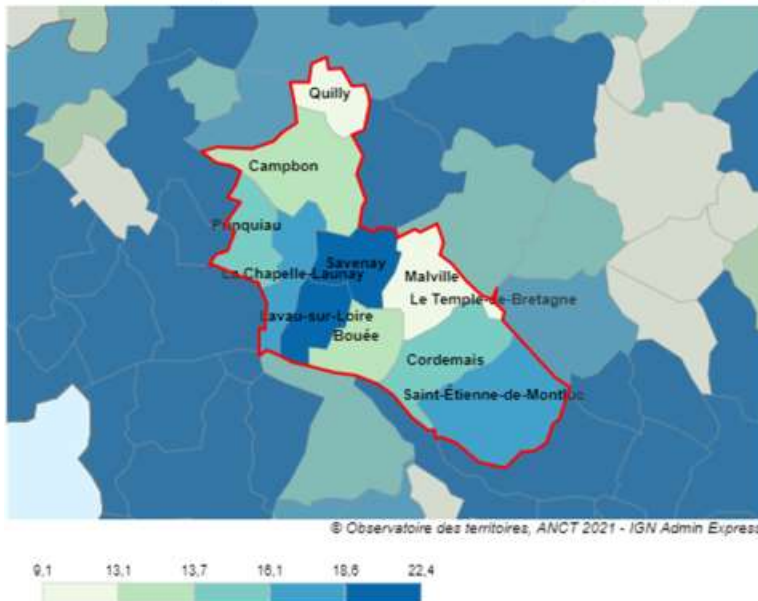
- 8,4% des familles avec enfants de 6 à 11ans  
Contre 18,2% en Loire-Atlantique

- 11,9% des familles avec enfants de 12 à 17ans  
Contre 21,7% en Loire-Atlantique

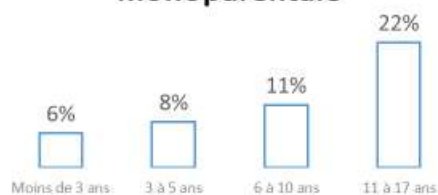
18

## FOCUS PARENTALITE

Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s), 2018 (%) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018



### Enfants en famille monoparentale



### Familles monoparentales allocataires :

- 15,3% des familles avec enfants de 6 à 11ans  
Contre 21,7% en Loire-Atlantique
- 18,6% des familles avec enfants de 12 à 17ans  
Contre 27,4% en Loire-Atlantique

## FOCUS PETITE ENFANCE



**Une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles agréées (-14,8%) et actives (-12,4%) depuis 2015**

Phénomène observé à l'échelle du Département de la Loire-Atlantique



**59,7% des assistances maternelles ont plus de 45ans en 2018**

**96,1% de taux de couverture de la petite enfance**

Contre 78,3% en Loire-Atlantique

A l'échelle communale:

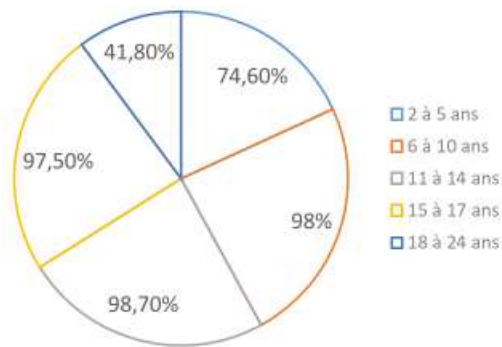
- Malville : 109%
- Quilly : 71%



20

## FOCUS ENFANCE/JEUNESSE

### Taux de scolarisation selon l'âge



**41,8%**

C'est le taux de scolarisation chez les jeunes de 18-24ans

Contre 54,9% en Loire-Atlantique



21

## FOCUS ENFANCE/JEUNESSE

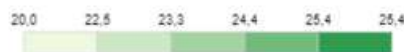


**Cordemais, Prinquiau et Quilly** rassemblent la part des -15ans la plus importante

Part des moins de 15 ans, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1998-2018



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express



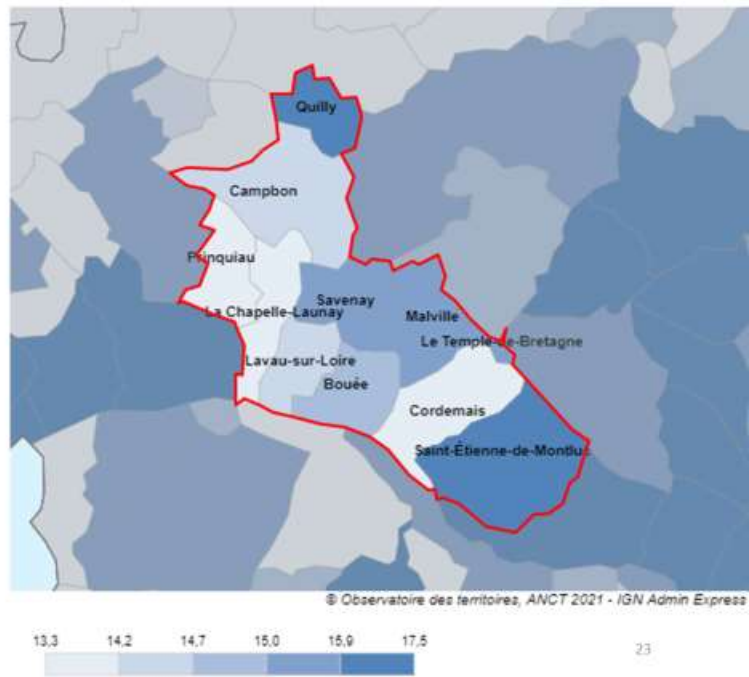
22

## FOCUS ENFANCE/JEUNESSE



**Quilly, Saint-Etienne de Montluc et Savenay** rassemblent la part des 15-29 ans la plus importante

Part des 15-29 ans, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1998-2018

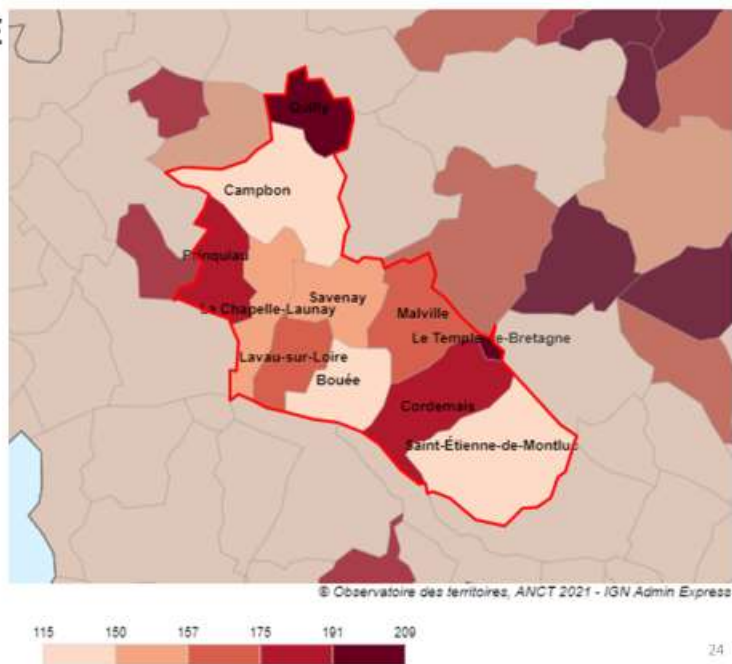


## FOCUS ENFANCE/JEUNESSE



**Quilly, Le Temple de Bretagne, Cordemais et Prinquiau** les 4 communes à l'indice de jeunesse le plus haut

Indice de jeunesse, 2018 (jeunes <20 ans pour 100 personnes >=60 ans) - Source : Insee, RP 1998-2018





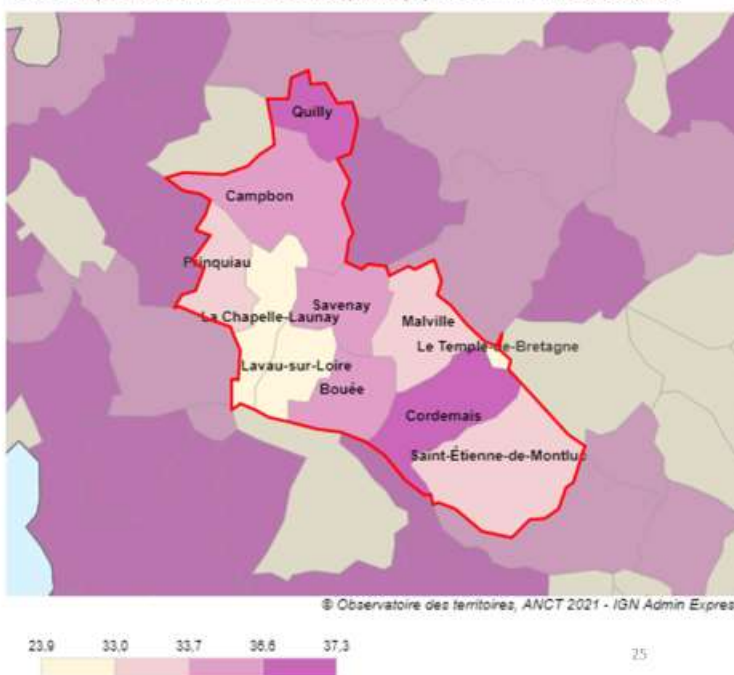
## FOCUS JEUNESSE



### Un taux d'emploi des jeunes inégal

- Lavau-sur-Loire : 23,9% des 15-24ans ont un emploi
- contre 37,3% à Quilly

Taux d'emploi des 15-24 ans - Ensemble, 2018 (%) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018



## Annexe 2 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés

<b>Montant prestation de service (PS)</b>				
	EAJE	JEUNESSE	RAM	TOTAL
CAMPBON	91 560 €	7 857 €		99 416 €
CORDEMAIS		5 422 €		5 422 €
LA CHAPELLE LAUNAY		41 562 €		41 562 €
MALVILLE	111 893 €			111 893 €
PRINQUIAU		42 852 €		42 852 €
QUILLY		10 041 €		10 041 €
SAINT ETIENNE DE MONTLUC	276 871 €	291 453 €		568 323 €
SAVENAY	304 429 €	32 396 €	86 776 €	423 601 €
<b>Total epci</b>	<b>784 752 €</b>	<b>431 582 €</b>	<b>86 776 €</b>	<b>1 303 110 €</b>
<b>Montant du contrat enfance jeunesse</b>				
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	513 081 €			
VILLE DE BOUEE	914 €			
VILLE DE CAMPBON	29 123 €			
VILLE DE LA CHAPELLE LAUNAY	14 043 €			
VILLE DE MALVILLE	25 434 €			
VILLE DE PRINQUIAU	36 962 €			
VILLE DE QUILLY	6 183 €			
VILLE DE SAVENAY	67 494 €			
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	332 930 €			
<b>Total général</b>	<b>513 081 €</b>			
<b>Montant subventions et prêts collectifs (SPC, selon commune du gestionnaire)</b>				
NOM EPCI	CC ESTUAIRE ET SILLON			
Étiquettes de lignes	Somme de MONTANT PAIEMENT AFC			
AJE-Eaje	8 655 €			
AJE-RAM	14 700 €			
Autres-REAAP	5 200 €			
TL-Alsh	43 294 €			
TL-FPT exp ados	6 570 €			
TL-FPT handicap	2 000 €			
TL-FPT innovation jeunesse	1 000 €			
TL-FPT jeune	17 102 €			
<b>Total général</b>	<b>98 521 €</b>			
<b>MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2020)</b>				
Petite enfance	11 512 501 €			
Parentalité	17 619 518 €			
Logement	3 882 824 €			
Précarité	5 538 989 €			
Handicap	4 053 923 €			
<b>TOTAL</b>	<b>42 607 754 €</b>			
<b>MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2019)</b>				
Petite enfance: eaje et Ram	871 528 €			
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	431 582 €			
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0 €			
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 303 110 €</b>			

**Annexe 3 : Propositions d'actions et fiches actions**

PARENTALITE	Catégories d'actions			Echéance de réalisation (pour 1ère évaluation)	Qui pilote ? Quels sont les partenaires ?	Commentaires issus des temps d'échanges partenaires et au sein de la commission petite enfance/enfance jeunesse (juin 2022)
	AN : Action Nouvelle	AP : Action à Poursuivre	AE : Action qui nécessite une Etude approfondie			
<b><i>Renforcer et coordonner la communication des offres existantes sur le territoire en direction des parents</i></b>						
1. Créer un lieu ressources d'informations et d'orientation (guichet unique)			X	2026	CCES / Direction des services à la population	
2. Organiser des journées portes ouvertes des équipements à l'échelle intercommunale	X			2023	Groupe de travail : service petite enfance Cces (RPE + Multiaccueil Malville), commune de Malville, CCES / service enfance/jeunesse (APS ALSH Malville)	Proposer 1 journée commune (ou mois commun) à l'échelle du territoire. Préciser la forme à expérimenter : circuit famille entre structures sur la commune, simples « portes ouvertes » commentées ou « service ouvert » (accueillir les parents pendant le fonctionnement du service) ? Action à coupler avec action n°5 ?
3. Actualiser les plaquettes en présentant de manière exhaustive l'ensemble des structures	X			2023	CCES (services à la population et service communication)	Cf. exemple petite enfance : plaquette intégrant des fiches pratiques sur les structures qui peuvent être actualisées facilement.
4. Réaliser des actions de communication spécifiques	X			2023		
5. Définir un calendrier coordonné des événements	X			2023		Expérimenter cette coordination à partir de l'action n°8
6. Prendre en compte les réseaux sociaux dans les canaux de communication			X	2023		Vigilance sur l'intérêt de cette action : privilégier le développement des outils existants en terme de promotion : ex. mieux communiquer via le portail familles aujourd'hui pas suffisamment exploité, privilégier les lettres d'information (éviter le trop d'écrans !), les sites internet des communes ou e la CCES...
<b><i>Accueillir et accompagner de nouvelles familles (notamment les familles en difficulté) - Conforter les parents dans leur rôle éducatif</i></b>						
7. Mettre en place un LAEP		X		2023	Pilotage CCES/sce petite enfance – partenaires EDS, CAF	Objectif ouverture 1 <sup>er</sup> trimestre 2023
8. Maintenir et développer les ateliers de parentalité		X		2022	Groupe de travail : RPE, bibliothèques, EDS (CD), Commune de Malville, ALJ, ludothèque Se mettre en relation avec l'école des parents	En lien avec action n°5 Nouvelle action proposée : « créer un fonds ressources « parentalité » dans les bibliothèques du réseau » Réflexion associée : penser la place des enfants dans ces actions : ateliers mixtes enfants/parents, garde organisée (veillée enfants) ... ?
9. Mettre en place un LAEP Ados (la parentalité pour les questions de l'ado)			X	2024	Pilotes / partenaires repérés : CCES / service enfance/jeunesse, ALJ, MDA (maison des adolescents)	Proposition d'inscrire cette action dans l'action 8 pour lancer la démarche de soutien aux parents. Puis, étape suivante, réfléchir à des espaces, des temps d'écoute dédiés aux parents
10. THEMATIQUE TRANSVERSALE (tous publics : parents, petits-enfants, enfants, jeunes) : VIGILANCE ECRAN !	X			2023		Définir un plan de sensibilisation et d'action en direction des parents, des enfants, des préados et ados : temps d'information, plan de communication, formation des animateurs...



PETITE ENFANCE	Catégories d'actions			Echéance de réalisation (pour 1ère évaluation)	Qui pilote ? Quels sont les partenaires ?	Commentaires issus des temps d'échanges partenaires et au sein de la commission petite enfance/enfance jeunesse (juin 2022)
	AN : Action Nouvelle	AP : Action à Poursuivre	AE : Action qui nécessite une Etude approfondie			
<b>Organiser les conditions de confiance de l'entrée à l'école</b>						
11. En fonction des besoins spécifiques de certains enfants (trouble du comportement, agressivité ou handicap), se former afin d'accompagner au mieux ces enfants		X (existant sur une partie du territoire)		2025	CCES/mairies (agents intervenants sur pause méridienne et APS)	
12. Mettre en place les conditions de la stabilité affective (objectif plutôt qu'action, à consolider avec partenaires)			X	2025		
13. Développer l'accompagnement des enfants dans les classes par les assistantes maternelles dans le cadre des journées découvertes			X	2026		Attention, les parents premiers éducateurs de leur enfant, les assistantes maternelles n'ont pas que des enfants d'âge scolaire.
<b>Valoriser le métier d'assistante maternelle</b>						
14. Favoriser les départs en formation en proposant des places pour les enfants qu'accueillent les ASMAT (+accueil collectif RPE)		x		2023	CCES (relais petite enfance), association d'assistantes maternelle et organismes de formation (IPERIA, arifts...)	Action déjà engagée depuis 3 ans, inscrite dans le projet des 4ans du Relais Petite Enfance, à prolonger.
15. Permettre l'accès aux formations		x		2023	Idem item ci-dessus + multi accueil (accueil des enfants lors des formation de l'AM)	Idem item ci-dessus
16. Veille juridique/formation pour ASMAT sur les droits/règles		X		2023	CCES (relais petite enfance), association d'assistantes maternelles et DREETS	Formation, newsletter, soirée thématique.
17. Proposer des ateliers RPE dans toutes les communes	X			2025	CCES/Mairies Relais Petite Enfance	Intégrer dans les futures constructions de l'intercommunalité ou des mairies des salles adaptées à l'accueil des très jeunes enfants (sol souple, sanitaires petits, table de change), avec des placards de rangement pour éviter trop de manutention et de transport de matériel.
18. Développer des lieux aménagés adaptés pour l'accueil des enfants et la mise en place d'ateliers de proximité		X		2025		Idem item ci-dessus
<b>Maintenir et diversifier l'offre d'accueil</b>						
19. Développer l'accueil occasionnel et d'urgence		X		2023	CCES/partenaires structures privées, associatives, assistant maternel	Etude des besoins réels sur ce type d'accueil, travail en partenariat avec tous les modes d'accueil du territoire, travailler avec l'unité agrément pour obtenir des dérogations sur des périodes courtes pour prévoir ce type d'accueil
20. Elargir les horaires pour répondre aux nouveaux besoins de la famille		X (existant sur une partie du territoire)		2024	CCES/partenaires	Vigilance, ne pas oublier l'enfant et ses besoins à lui pas uniquement ceux des parents.
21. Accompagner les porteurs de projet de crèches privées dans leurs démarches administratives	X			2022		

ENFANCE	Catégories d'actions			Echéance de réalisation (pour 1ère évaluation)	Qui pilote ? Quels sont les partenaires ?	Commentaires issus des temps d'échanges partenaires et au sein de la commission petite enfance/enfance jeunesse (juin 2022)
	AN : Action Nouvelle	AP : Action à Poursuivre	AE : Action qui nécessite une Etude approfondie			
<b>Renforcer l'attractivité du métier d'animateur</b>						
22. Mener des actions de promotion du métier d'animateur		X		2022	CCES/service emploi, les communes (services RH et affaires scolaires), la CCES (RH et service enfance jeunesse), les associations, les associations d'insertion, la mission locale.	Proposition complémentaire de la commission PEEJ du 22/06/22
23. Aller vers des contrats à temps complet et titulariser	X				Employeurs (communes, CCES, associations)	Ces propositions engagent durablement les employeurs sur le volet financier et nécessitent des augmentations de moyens non négligeables. Positionnement politique attendu et vérification de la capacité financière des structures concernées pour pouvoir mettre en place ces actions.
24. Reconnaître le métier d'animateur en dégageant du temps pour préparer les activités et en faire un bilan / une évaluation	X					
25. Valoriser les salaires	X					
26. Valoriser la fonction par la formation (BAFA, BPJEPS, enfants en situation de handicap)	X			2022	Employeurs (communes, CCES, associations)	
27. Organiser les temps de formation des animateurs sur les temps scolaires	X (existe déjà sur certaines communes)			2022	Employeurs (communes, CCES, associations)	
<b>Être à l'écoute des familles pour adapter l'offre aux mieux</b>						
28. Elaborer un diagnostic des locaux existants pour améliorer les conditions d'accueil actuelles et développer l'offre		X (existe déjà dans certaines communes)		2022	Lucie Rocheriaux de l'APEL Malville est intéressé pour participer au groupe de travail	A noter : action engagée au sein de la CCES : intervention en cours d'une chargée de mission pour réaliser ce diagnostic. A partager avec les services usagers et les communes.
29. Trouver l'équilibre entre les besoins de garde des parents et les besoins des enfants (rester 10h sur une structure n'est pas recommandé)			X	2024		
30. Maintenir et diversifier les propositions de temps extra-scolaires (sports, culture, autres)			X	2024		Cette action nécessite de s'appuyer sur des partenaires pas forcément présents lors des rencontres partenaires : associations (clubs...) et animation sportive départementale (CD).
<b>Accompagner les enfants en difficulté sur tous les temps d'accueil de la journée</b>						
31. Mettre en œuvre plusieurs techniques pour essayer de gérer les situations difficiles	X			2022		
32. Aménager les espaces pour les enfants qui ont besoin de s'isoler	X			2022		
33. Former les animateurs sur la gestion des conflits (avec et entre les enfants), émotions et situations diverses (handicaps, troubles du comportement) et anticiper ces formations	X			2023	Employeurs (communes, CCES, associations, éducation nationale)	
34. Formation des animateurs sur les enfants avec des besoins spécifiques et/ou sur toutes les formes de handicap	X			2023		
35. Plan de formation à proposer à tous les acteurs éducatifs du territoire en lien avec les enfants (AESH, animateur etc).	X			2023		La MDPH est également à associer

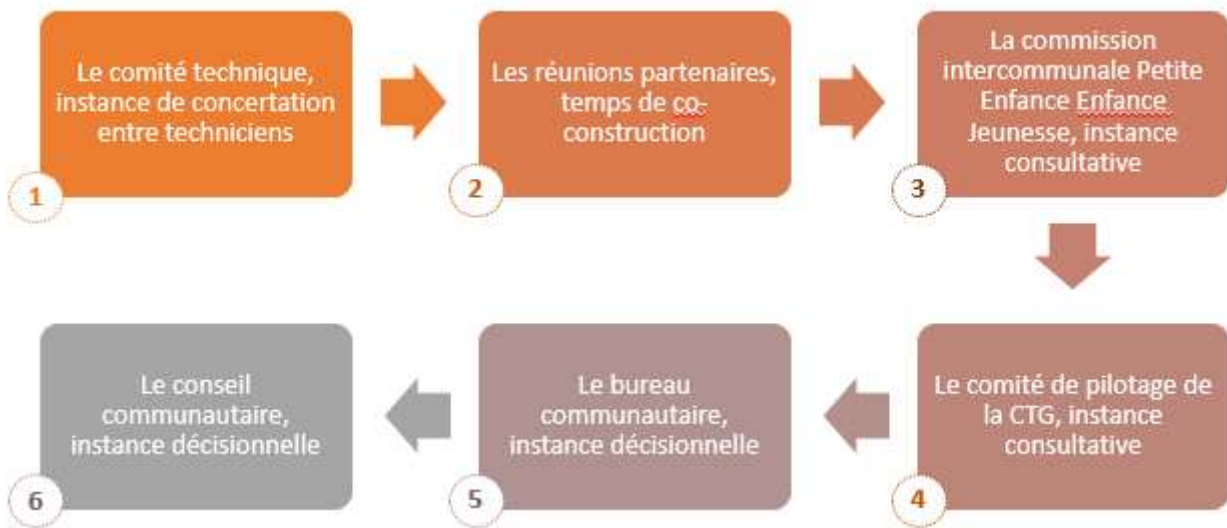
36. Penser l'organisation des formations localement afin d'intégrer les écoles.	X			2023		
37. Nommer une ou plusieurs personnes référentes sur la question du handicap (cette ou ces personnes seraient en lien direct avec les parents et les animateurs)	X			2024		
38. S'appuyer sur l'expertise des parents pour gérer les situations d'enfants porteurs de handicap	X			2023		
<b><i>Partager les pratiques et permettre une cohérence territoriale (aux échelons intercommunal et communal)</i></b>						
39. Mettre en place un guide pour la journée de l'enfant permettant aux parents d'avoir sur un même support l'ensemble des interlocuteurs potentiels (APS, ALSH, écoles, propositions associatives adaptées aux enfants...)	X			2022	Communes	
40. Elaborer une charte de partage des locaux mutualisés définissant les bons usages basiques et partagés par tous, et une annexe spécifique par local si besoin.	X			2023		
41. Organiser des temps d'échanges entre acteurs	X			2022		
42. Mener une réflexion sur les tarifs entre régies et associations	X			2024		
43. Aménager des locaux mutualisés adaptés	X			2024		
44. Mettre en place une charte de l'accueil des tous petits à l'école (harmoniser sur tout le territoire).	X			2025		L'éducation nationale fait des chartes qui sont communes entre les enseignants et les ATSEM. Mme Godard CPC va voir s'il est possible d'élargir ces temps d'échanges avec les animateurs d'Alsh/APS La directrice du MA les Lézards Bleus et la directrice de la MC Les P'tits Babadins sont intéressés pour participer à ce groupe de travail si cela concerne les 0-3 ans. Cf. service petite enfance qui a mis en place ce type de charte.

JEUNESSE	Catégories d'actions			Echéance de réalisation (pour 1ère évaluation)	Qui pilote ? Quels sont les partenaires ?	Commentaires issus des temps d'échanges partenaires et au sein de la commission petite enfance/enfance jeunesse (juin 2022)
	AN : Action Nouvelle	AP : Action à Poursuivre	AE : Action qui nécessite une Etude approfondie			
<b><i>Favoriser l'accomplissement, l'épanouissement individuel des jeunes</i></b>						
45. Développer l'offre culturelle et les lieux d'accueil et promouvoir l'existant		X		2024		Question du cadrage : quel tranche d'âge ?? quid des + de 18ans ?
46. Développer la pratique sportive, notamment par la mise à disposition des structures extérieures (city stades...)	X			2026	Les communes et commission sport, écoles, structures jeunesse. Question de mettre l'animation sportive départementale ?	Equipements à investir et à faire vivre.
47. Ouvrir des créneaux dédiés aux jeunes dans les bibliothèques	X (existe déjà dans certaines communes notamment à Quilly)				La CCES	Pour permettre de développer les amplitudes d'horaires d'accueils
48. Prendre en compte la parole des jeunes « faire avec »	X			2026	Lien avec l'item suivant	La dynamique de projet avec les jeunes : "faire avec", lien direct avec la formation DPAJ : expérimentation ALLER-VERS les jeunes espaces jeunes en régie été 2022. Idée conseil municipal d'enfants ? Conseil municipale des jeunes intercommunaux ? Forum des jeunes SAVENAY : du Cm2 jusqu'à la terminale. Se rapprocher du RESP affaires scolaire. PROJET ALJ Tabou sur prévention
49. Donner une image positive des jeunes en valorisant les projets individuels et collectifs des jeunes		X		2024	Lien avec éducation nationale et les parcours : citoyen, santé. PARTENARIAT à renforcer	
50. Accompagner le parcours de vie du jeune dans ses différentes étapes, préoccupations (formation, professionnel, stage découverte, premier CV...)		X		2024		Délocaliser, décloisonner l'information jeunesse En partenariat avec le service emploi insertion solidarité « Tenir des permanences « espace emploi » hors Savenay »
51. Mettre en place un espace d'accueil, d'information mobile (pour « aller vers » les jeunes)	X			2025	Demander à la Maison des Adolescents _ propose une permanence sur le territoire	Ambitieux, chouette. Question de la mobilisation et la captation de ce public ? Fanny JUST participe aux instances MDA  Projet pointé comme prioritaire par la commission car nécessaire à la compréhension des besoins des jeunes et donc conditionne la mise en œuvre des autres projets
<b><i>Simplifier, encourager la mobilité des jeunes</i></b>						
52. Supprimer le critère d'habitation communale pour accéder aux offres	X			2024	CCES	FREINS : agrandir l'offre des séjours ? Car pas assez de places. Témoignages PEP si pas de critères
53. Accompagner le projet habitat jeune (anciennement foyer jeunes travailleurs)		X		2023	Porter par la CCES ? porter la mairie ? Voir le lien faisable avec l'équipe d'animation de la structure	
54. Mettre en place des aides aux jeunes	X			2025	ETAT ? Revenu jeunes du département ? Aide au sport sur les communes ? Pass culture ? ALJ ?	Idée développer l'aide au permis, CF GUERANDE sur le permis, 50 permis financés l'année dernière ?
55. Faciliter les déplacements par la mise en place de navettes	X			2024	CCES ? Lila à la demande ?	Levier : investissement ? Faire financer un minibus par des sponsors ?

						Lila à la demande correspond moins aux besoins des jeunes car nécessite une réservation bien en amont alors que sont dans la spontanéité
<b><i>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes</i></b>						
56. Diversifier les actions pour mettre en lien entreprises et jeunes		X		2023		Forum ? speed-meeting ?
57. Elargir les actions d'accueil et d'orientation du point Information Jeunesse à tous les collégiens du territoire	X			2024		Espace info jeune mobile ? Achat ou rénovation d'un minibus
58. Mettre en place un espace jeune mobile (ou maison des ados) et développer les partenariats avec les CIO/CDI	X			2025		
59. Intervenir dans les établissements scolaires avec la mission locale et le Point Information Jeunesse	X			2024	ETAB + se rapprocher de la mission locale rurale du sillon	
60. Développer les partenariats dès le collège : faire le lien avec les stages de 3ème, développer les actions de « témoignage » des travailleurs dans les établissements scolaires en variant les exemples de métiers.	X			2024	Service emploi insertion _ ETAB _ ENTREPRISE	“Entreprise accueillante ?” La carène ? Dupliquer. Portail du département pas efficace, trop de monde à rechercher ? Labeliser sur le territoire ? Levier : démystifier la peur des entreprises de perdre de temps. Forum organisé par Malville : seulement 2 entreprises sur 25 présentes. Dans un 1er temps : favoriser l'alternance au sein de la CCES dans les services en difficultés de recrutements. L'alternance ne coûte pas cher
61. Développer des aides aux jeunes pour favoriser l'accès aux premiers emplois (BAFA, PSC1, équipements...)	X			2025		
<b><i>Valoriser les jeunes en tant que citoyens, favoriser leur implication dans la vie locale</i></b>						
62. Définir une instance intercommunale pour consulter les jeunes, prendre en compte leur vision du territoire en tant qu'usager	X			2023	Technicien + élus moteurs au niveau des jeunes. Organiser par ETABLISSEMENT pour les élections ?	Imaginer des élections au sein des collèges et des territoires ? ETAB 4 parcours éducatifs : citoyenneté, santé Belle idée mais doute que ça fonctionne car difficulté à remplir les conseil de vie lycéenne par exemple -> nécessité d'accrocher les plus jeunes pour les fidéliser de manière à ce qu'ils restent ensuite engagés dans ces instances -> serait intéressant de rencontrer les instances jeunes déjà existantes sur le territoire
63. Développer les chantiers de rénovation		X		2023	ALJ pilote	
64. Mettre en place un évènement fédérateur de promotion de la jeunesse en y associant tous les acteurs jeunesse du territoire	X			2026	Levier avec la CCES ? Un temps fort, une image de la jeunesse, festival, projet jeune	La quinzaine de la jeunesse ? FORUM de la JEUNESSE ?
65. Adapter les outils de communication		X		2023		Réseau : problème de fuite ? Défiance de l'institution ? Développer des applications spécifiques : “Nantes dans ma poche”, revoir la radio locale ? Répondre à leurs attentes sur le territoire en matière de communication ? Ilico : marché public RECTORAT, cnotact ?
66. Actualiser et adapter les horaires d'accueil des structures jeunesse au rythme des jeunes	X			2024	La CCES _ l'ALJ ?	Ouvrir tous les samedis ? Organiser des pique-niques le mercredi midi après le collège ? Faire de l'animation dans les collèges ? Nécessite mise en place de transports
<b><i>Rester en veille sur les problématiques des jeunes</i></b>						

67. Former et sensibiliser les élus et partenaires sur la question du public jeune		X		2023	La CCES _ partenariat avec les associations d'éducation populaires	
68. Mettre en place des instances techniques interprofessionnelles pour permettre les échanges de pratiques	X			2023	QUI PILOTE ? pas de réponse	Enrichir ce travail auprès de la jeunesse

## Annexe 4 : Modalités de gouvernance



## **Annexe 5 : Evaluation**

La démarche d'évaluation de la CTG sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats (réalisation des propositions d'actions) à mi-parcours et en fin de CTG ;
- La mesure de la plus-value de la CTG (impacts et effets) en fin de convention ;

Les résultats seront présentés au dernier comité de pilotage de la CTG.



## Axe Parentalité

CODE	ACTIONS	ECHEANCE PREVISIONNELLE (1 <sup>ère</sup> évaluation)	PILOTE	CRITERES EVALUATION – état d'avancement de l'action
P1	Créer un lieu ressources d'informations et d'orientation (guichet unique)	2026	CCES	Les pilotes et partenaires sont définis Une réunion (minimum) a été organisée Le projet est écrit Les financements sont définis Le lieu est en cours de construction (ou est en cours d'aménagement) Date d'inauguration Nombres d'usagers accueillis (usage d'un compteur ?)
P2	Organiser des journées portes ouvertes des équipements à l'échelle intercommunale	2023	CCES/Mairies	Des pilotes et partenaires sont définis par commune Une réunion et plus ont été organisées Une date est définie Une communication est réalisée et diffusée L'action est menée Action à reconduire ? Nombre de personnes accueillies Degrés de satisfaction des parents (questionnaire googleform ?) Qualité de relation avec les parents ressentie par les agents (googleform anonyme ?)
P3	Actualiser les plaquettes en présentant de manière exhaustive l'ensemble des structures	2023	CCES	Organiser une réunion avec le service communication Mettre en place un Bon A Tirer (BAT) Les plaquettes sont diffusées/à disposition dans les différentes structures Réimpression de plaquettes supplémentaires Nombre de plaquettes diffusées
P4	Réaliser des actions de communication spécifiques	2023		Mettre en place un café-citoyen/rencontre au marché en lien avec le Conseil de Développement de la CCES Nombre d'événements organisés Nombre d'usagers touchés Mesure de l'innovation de la communication (horaire de l'événement, le lieu, la forme, le support utilisé, ...)
P5	Définir un calendrier coordonné des événements	2023	CCES	Des pilotes et partenaires sont définis Une réunion (minimum) a été organisée Les actions « parentalité » sont répertoriées Une communication est réalisée et diffusée Action à reconduire ? N+1 : Organiser des événements partagés/partenariaux/mutualisés

				Taux de fréquentation des événements
P6	Prendre en compte les réseaux sociaux dans les canaux de communication	2023		Des publications sur l'actualité et les événements sont régulièrement postées sur les sites internet des communes et de l'intercommunalité Une communication papier est également mise en place (lettres d'information, affiches, publication dans Ouest France, etc.) Nombre de postes et nombres de supports créés
P7	Mettre en place un LAEP	2023	CCES	Les pilotes et partenaires sont définis Une réunion (minimum) a été organisée Le projet est écrit Les financements sont définis Le lieu (les lieux) est en cours de construction (ou est en cours d'aménagement) Date d'inauguration Convention de partenariat sur l'itinérance du lieu + charte de partage des locaux du LAEP ? Taux de fréquentation des lieux (nombre d'inscrits)
P8	Maintenir et développer les ateliers de parentalité	2022	Groupe de travail : RPE, bibliothèques, EDS (CD), Commune de Malville, ALJ, ludothèque	Les ateliers sont réguliers/organisés dans plusieurs communes du territoire La participation des parents aux ateliers est satisfaisante De nouveaux thèmes sont traités dans les ateliers Nombre de communes ayant accueilli un atelier
P9	Mettre en place un LAEP Ados (la parentalité pour les questions de l'ado)	2024	CCES / service enfance/jeunesse, ALJ, MDA (maison des adolescents)	Des temps d'écoute dédiés aux parents sont organisés Un espace est aménagé pour accueillir les parents sur des temps spécifiques Nombre de rencontres organisées/d'usagers accueillis
P10	Thématique transversale tous publics sur la vigilance écran : définir un plan de sensibilisation et d'action en direction des parents, des enfants, des préados et ados (temps d'information, plan de communication, formation des animateurs...)	2023		Le plan d'actions est précisé, défini et enclenché Lien entre ce document stratégique et les supports déclinés dans les actions précédentes

## Axe Petite enfance

CODE	ACTIONS	ECHEANCE PREVISIONNELLE (1 <sup>ère</sup> évaluation)	PILOTE	CRITERES EVALUATION
PE11	En fonction des besoins spécifiques de certains enfants (trouble du comportement, agressivité ou handicap), se former afin de les accompagner au mieux	2025	CCES/mairies (agents intervenants sur pause méridienne et APS)	Des formations sont données aux agents Des temps d'échanges sur la question sont organisés entre intervenants Nombre de sessions de formations et d'agents formés Impact sur le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis
PE12	Mettre en place les conditions de la stabilité affective (objectif plutôt qu'action, à consolider avec partenaires)	2025		Passe par actions suivantes : journées portes ouvertes, LAEP, temps d'échanges avec parents (cf critères plus haut), journées découvertes (PE13)
PE13	Développer l'accompagnement des enfants dans les classes par les assistantes maternelles dans le cadre des journées découvertes	2026		Les modalités de mise en œuvre de cette action (organisation et logistique : mini bus ?, autorisations parentales) sont définies en lien avec les assistantes maternelles Des RPE précises sont fléchées pour ce dispositif Nombre d'enfants ayant bénéficié de cette démarche
PE14	Favoriser les départs en formation en proposant des places pour les enfants qu'accueillent les ASMAT (+accueil collectif RPE)	2023	CCES (relais petite enfance), association d'assistantes maternelle et organismes de formation (IPERIA, arifts...)	La mise en œuvre de l'action est prolongée comme prévue dans le projet des 4ans du RPE Nombre d'assistantes maternelles ayant pu bénéficier de formations sur leurs temps de travail Nombre d'enfants accueillis sur d'autres structures
PE15	Permettre l'accès aux formations	2023	Idem item ci-dessus + multi accueil (accueil des enfants lors des formation de l'AM)	Des formations sont fléchées et des conditions d'organisation sont définies (remplacement des agents durant leurs temps de formation, ajustement de l'accueil des enfants d'une structure à l'autre ? ...) Recueillir les besoins de formations lors de l'entretien d'évaluation (si intéressés sont nombreux, organiser des sessions de formations sur le territoire)
PE16	Veille juridique/formation pour ASMAT sur les droits/règles	2023	CCES (relais petite enfance), association d'assistantes maternelles et DREETS	Des formations/soirées thématiques sont organisées Une newsletter est diffusée régulièrement Nombre d'ASMAT touchés Nombre de newsletter diffusées
PE17	Proposer des ateliers RPE dans toutes les communes	2025	CCES/Mairies Relais Petite Enfance	Des salles adaptées à l'accueil des enfants sont prévues/aménagées dans la maison de l'intercommunalité et/ou les mairies

				<p>Nombre de communes ayant accueilli</p> <p>Nombre d'ateliers organisés</p> <p>Nombre de participants</p>
PE18	Développer des lieux aménagés adaptés pour l'accueil des enfants et la mise en place d'ateliers de proximité	2025		<p>Des ateliers sont organisés, les dates sont fixées, les espaces sont aménagés</p> <p>Nombre d'ateliers organisés</p> <p>Nombre de personnes accueillies</p> <p>Nombre de lieux aménagés</p>
PE19	Développer l'accueil occasionnel et d'urgence	2023	CCES/partenaires structures privées, associatives, assistant maternel	<p>Définir l'accueil occasionnel et d'urgence (poser critères)</p> <p>Un diagnostic des besoins réels sur ce type d'accueil est enclenché (par nature imprévisibles -&gt; se baser sur chiffres N-1 ?)</p> <p>Des dérogations pour prévoir ce type d'accueil sont demandées/obtenues</p> <p>Nombre d'accueillis (par types d'accueil/structures)</p>
PE20	Elargir les horaires pour répondre aux nouveaux besoins de la famille	2024	CCES/partenaires	<p>Les parents sont satisfaits des horaires d'ouverture de la structure dans laquelle ils sont inscrits (questionnaire de satisfaction ?)</p> <p>Les parents sont sensibilisés aux besoins des enfants (pas plus de tant d'heures par journée dans une structure d'accueil) : temps d'échanges, d'information</p> <p>Nombre d'enfants accueillis sur les nouveaux horaires</p>
PE21	Accompagner les porteurs de projet de crèches privées dans leurs démarches administratives	2022		<p>Evaluer le besoin (de quelle démarche parle-t-on ?)</p> <p>Nombre de porteurs accompagnés</p>

## Axe enfance

CODE	ACTIONS	ECHEANCE PREVISIONNELLE (1 <sup>ère</sup> évaluation)	PILOTE	CRITERES EVALUATION
E22	Mener des actions de promotion du métier d'animateur	2022	CCES/service emploi, les communes (services RH et affaires scolaires), la CCES (RH et service enfance jeunesse), les associations, les associations d'insertion, la mission locale.	Le recrutement des animateurs se fait moins difficilement Les animateurs du territoire sont « fidélisés » (conditions de travail plus attractives : temps de travail, salaires, etc.) et restent plus longtemps sur leurs postes Le manque d'animateur se fait moins ressentir à travers l'accueil des enfants (jauges baissées voire supprimées ?) Une communication est travaillée notamment pour les offres d'emplois ? Pas de places d'accueil fermées Nombre de postes ouverts au recrutement Nombre d'événements organisés
E23	Aller vers des contrats à temps complet et titulariser		Employeurs (communes, CCES, associations)	Nombre d'animateurs titularisés et à temps complet Nombre d'agents qui bénéficient du régime indemnitaire Modification du Rifseep Nombre de plannings restructurés
E24	Reconnaitre le métier d'animateur en dégageant du temps pour préparer les activités et en faire un bilan / une évaluation			
E25	Valoriser les salaires			
E26	Valoriser la fonction par la formation (BAFA, BPJEPS, enfants en situation de handicap)	2022	Employeurs (communes, CCES, associations)	Ces formations sont en partie financées par les employeurs cités Nombre de sessions organisées
E27	Organiser les temps de formation des animateurs sur les temps scolaires	2022	Employeurs (communes, CCES, associations)	Les modalités d'organisation d'accueil pour compenser l'absence des animateurs en formation sont déterminées Nombre d'animateurs qui bénéficient de formations sur leurs temps de travail
E28	Elaborer un diagnostic des locaux existants pour améliorer les conditions d'accueil actuelles et développer l'offre	2022	Lucie Rocheriaux de l'APEL Malville est intéressé pour participer au groupe de travail	Les besoins sont définis par le diagnostic Les conditions d'amélioration sont précisées Le groupe de travail/COPIL est défini et s'est réuni
E29	Trouver l'équilibre entre les besoins de garde des parents et les besoins des enfants (rester 10h sur une structure n'est pas recommandé)	2024		Nombre de temps d'échanges et d'informations organisés envers les parents Les structures communiquent sur cette problématique (sensibilisation)
E30	Maintenir et diversifier les propositions de temps extra-scolaires (sports, culture, autres)	2024		Les associations, clubs ou autres structures qui pourraient proposer ces temps sont identifiés Des propositions leur sont adressées Nombre de temps extra-scolaires organisés Nombre d'enfants accueillis sur ces temps

				Nombre de structures impliquées Pluralité des activités proposées
E31	Mettre en œuvre plusieurs techniques pour essayer de gérer les situations difficiles (lien avec action de formation)	2022		Faire un benchmark des différentes pratiques (communication non-violente, etc.) : à l'interne ou avec Des temps de partage d'expériences et d'astuces/de formations pour les animateurs sont organisés Les animateurs ne se sentent pas démunis face à de telles situations ? Théâtre forum : mise en scène de situations pour expérimenter plusieurs techniques
E32	Aménager les espaces pour les enfants qui ont besoin de s'isoler	2022		Des espaces sont pensés/aménagés dans chacune des structures d'accueil qui peut le permettre Nombre d'espaces aménagés (cloisons mobiles, mobiliers) Nombre d'enfants
E33	Former les animateurs sur la gestion des conflits (avec et entre les enfants), émotions et situations diverses (handicaps, troubles du comportement) et anticiper ces formations (lien avec action formation)	2023	Employeurs (communes, CCES, associations, éducation nationale), MDPH également associée	Etablir une veille sur les formations de ce type Les animateurs sont formés à ce sujet Organiser un RDV avec le CNFPT, communiquer en amont les formations fléchées et définir un plan de formation sur 3/5ans (faire intervenir le CNFPT sur place) Mixité des agents touchés par les formations (ATSEM, animateurs, personnels de restauration)
E34	Formation des animateurs sur les enfants avec des besoins spécifiques et/ou sur toutes les formes de handicap	2023		
E35	Plan de formation à proposer à tous les acteurs éducatifs du territoire en lien avec les enfants (AESH, animateur etc).	2023		
E36	Penser l'organisation des formations localement afin d'intégrer les écoles	2023		
E37	Nommer une ou plusieurs personnes référentes sur la question du handicap (cette ou ces personnes seraient en lien direct avec les parents et les animateurs)	2024		Les parents et animateurs savent vers qui se tourner à propos de handicap Cette personne communique sur les problématiques liées au handicap Nombre de personnes référentes à la question Nombre de temps d'échanges avec les parents
E38	S'appuyer sur l'expertise des parents pour gérer les situations d'enfants porteurs de handicap	2023		Nombre de temps d'échanges organisés entre parents et professionnels sur ces questions (échanges de bonnes pratiques) Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis ? Enquête avant/après la mise en place de la CTG auprès des animateurs (aisance à l'accompagnement de ces enfants) : questionnaire qualitatif
E39	Mettre en place un guide pour la journée de l'enfant permettant aux parents d'avoir sur un même support l'ensemble des interlocuteurs potentiels (APS, ALSH, écoles,	2022	Communes	Un recensement précis est réalisé La diffusion du support se fait dans les structures/communes/aux ménages

	propositions associatives adaptées aux enfants...) → lien avec action P3			Les parents sont facilement guidés vers les structures correspondantes à leurs besoins Nombre de guides diffusés
E40	Elaborer une charte de partage des locaux mutualisés définissant les bons usages basiques et partagés par tous, et une annexe spécifique par local si besoin.	2023		La mutualisation des locaux est encadrée et les animateurs perdent moins de temps dans l'aménagement/le déménagement de ceux-ci à l'ouverture/fermeture de l'accueil Cette charte est communiquée et partagée/adhérée Nombre de signataires de la charte Nombre d'annexes spécifiques (quels locaux concernés)
E41	Organiser des temps d'échanges entre acteurs → lien avec action E35	2022		Les professionnels de la PEEJ s'inter-connaissent Nombre de temps d'échanges formels/informels Animations mutualisées ?
E42	Mener une réflexion sur les tarifs entre régies et associations	2024		Déterminer le périmètre de la réflexion Organisation d'une réunion Comparaison des coûts des places des différentes structures et ceux des territoires voisins
E43	Aménager des locaux mutualisés adaptés → lien avec PE18 et E40	2024		Nombre de lieux aménagés (espaces de rangement/stockage)
E44	Mettre en place une charte de l'accueil des tous petits à l'école (harmoniser sur tout le territoire).	2025		Des temps d'échanges avec l'éducation nationale sont organisés entre enseignants, ATSEM et ALSH/APS Nombre de temps d'échanges Nombre de signataires de la charte Nombre de tous petits accueillis

## Axe jeunesse

CODE	ACTIONS	ECHEANCE PREVISIONNELLE (1 <sup>ère</sup> évaluation)	PILOTE	CRITERES EVALUATION
J45	Développer l'offre culturelle et les lieux d'accueil et promouvoir l'existant	2024		La tranche d'âge des « jeunes » est définie précisément. Nombre de sorties proposées aux jeunes Nombre de jeunes touchés Communication sur l'offre déjà existante (tarifs attractifs, etc.)
J46	Développer la pratique sportive, notamment par la mise à disposition des structures extérieures (city stades...)	2026	Les communes et commission sport, écoles, structures jeunesse. Question de mettre l'animation sportive départementale ?	Les équipements sportifs existants du territoire sont davantage investis et accueillent plus de jeunes La communication est développée autour de la pratique sportive auprès des jeunes Accord de principe avec les mairies concernées
J47	Ouvrir des créneaux dédiés aux jeunes dans les bibliothèques		La CCES	Les bibliothèques ont développé des amplitudes horaires « jeunes » Evolution de la fréquentation des jeunes dans les médiathèques (nécessité de mesure amont)
J48	Prendre en compte la parole des jeunes/« faire avec »	2026	Lien avec l'item suivant	Des temps d'échanges avec les jeunes sont organisés Un diagnostic des besoins des jeunes est dressé Un conseil intercommunal des jeunes est créé
J49	Donner une image positive des jeunes en valorisant les projets individuels et collectifs des jeunes	2024	Lien avec éducation nationale et les parcours : citoyen, santé. PARTENARIAT à renforcer	Les projets des jeunes sont communiqués/diffusés Nombre de projets valorisés Nombre de projets accompagnés Financements Région et Europe
J50	Accompagner le parcours de vie du jeune dans ses différentes étapes, préoccupations (formation, professionnel, stage découverte, premier CV...)	2024		L'information jeunesse est décloisonnée/délocalisée (une permanence hors Savenay est tenue) Un dispositif de soutien aux jeunes est mis en place (parrains/marraines par exemple) Nombre de jeunes participants Nombre de parrains/marraines volontaires Nombre de jeunes accueillis aux permanences délocalisées du PIJ
J51	Mettre en place un espace d'accueil, d'information mobile (pour « aller vers » les jeunes)	2025	Demander à la Maison des Adolescents _ propose une	Le public jeune est « capté » Nombre de jeunes visiteurs



			permanence sur le territoire	
J52	Supprimer le critère d'habitation communale pour accéder aux offres	2024	CCES	Passage en Conseil Communautaire pour voter la révision du règlement intérieur Nombre de jeunes supplémentaires inscrits aux offres
J53	Accompagner le projet habitat jeune (anciennement foyer jeunes travailleurs)	2023	Porter par la CCES ? porter la mairie ? Voir le lien faisable avec l'équipe d'animation de la structure	Organiser un temps d'échange Nombre d'animations organisées
J54	Mettre en place des aides aux jeunes lien avec action J45	2025	ETAT ? Revenu jeunes du département ? Aide au sport sur les communes ? Pass culture ? ALJ ?	Aides du Département et Région (activées individuellement par projet) Recenser les aides des communes Nombre de jeunes bénéficiant d'un dispositif d'aide
J55	Faciliter les déplacements par la mise en place de navettes	2024	CCES	Diagnostic des besoins et des ressources (chauffeurs nécessaires) Nombre de navettes Nombre de jeunes
J56	Diversifier les actions pour mettre en lien entreprises et jeunes	2023		Nombre d'événements (forums et speed-datings) organisés Nombre d'entreprises sensibilisées/intéressées Nombre d'offres d'emploi pourvues Nombre de jeunes touchés
J57	Elargir les actions d'accueil et d'orientation du point Information Jeunesse à tous les collégiens du territoire lien avec action J50	2024		Le PIJ est mobile et présent dans toutes les communes de manière ponctuelle Nombre de conventions avec établissements scolaires signées Nombre de collégiens rencontrés
J58	Mettre en place un espace jeune mobile (ou maison des ados) et développer les partenariats avec les CIO/CDI lien action J51	2025		Se greffer sur les permanences de la MDA Utilisation de bâtiments communaux par la MDA (conventions) ? Entre dans le cadre de la Maison France Services (cf. Olivier) Nombre de jeunes rencontrés Nombre de permanences proposées
J59	Intervenir dans les établissements scolaires avec la mission locale et le Point Information Jeunesse	2024	ETAB + se rapprocher de la mission locale rurale du sillon	Nombre d'interventions fixées Nombre d'établissements scolaires concernés Nombre de jeunes

J60	Développer les partenariats dès le collège : faire le lien avec les stages de 3ème, développer les actions de « témoignage » des travailleurs dans les établissements scolaires en variant les exemples de métiers.	2024	Service emploi insertion _ ETAB _ ENTREPRISE	Organiser une rencontre avec les collègues Nombre de temps d'échanges organisés Nombre de jeunes informés
J61	Développer des aides aux jeunes pour favoriser l'accès aux premiers emplois (BAFA, PSC1, équipements...)	2025		Nombre d'aides versées (CAF pour BAFA, Région, ...) Nombre de jeunes aidés
J62	Définir une instance intercommunale pour consulter les jeunes, prendre en compte leur vision du territoire en tant qu'usager Lien avec action J48	2023	Technicien + élus moteurs au niveau des jeunes. Organiser par ETABLISSEMENT pour les élections ?	Nombre de jeunes élus Nombre de réunions du conseil organisées Nombre de décisions adoptées Nombre de projets portés Montant du budget alloué Définir les modalités de mise en œuvre : - Animateur(s) du conseil - Lieu(x) du conseil
J63	Développer les chantiers de rénovation	2023	ALJ	Recensement de l'existant Nombre de chantiers de rénovation proposés en N+1 Nombre de jeunes ayant participé
J64	Mettre en place un évènement fédérateur de promotion de la jeunesse en y associant tous les acteurs jeunesse du territoire	2026	Levier avec la CCES ? Un temps fort, une image de la jeunesse, festival, projet jeune	La participation à l'évènement est satisfaisante Porté par le conseil jeune ? Nombre de participants à l'évènement Récurrence de l'évènement à définir Nombre de partenaires aux projets
J65	Adapter les outils de communication	2023		Nombre de nouveaux supports/outils développés Temps agent à consacrer à cette communication ? (récurrence des postes sur les réseaux sociaux)
J66	Actualiser et adapter les horaires d'accueil des structures jeunesse au rythme des jeunes	2024	La CCES/ALJ ?	Recensement des besoins des jeunes Nombre d'horaires modifiés Nombre de jeunes accueillis
J67	Former et sensibiliser les élus et partenaires sur la question du public jeune	2023	La CCES _ partenariat avec les associations d'éducation populaires	Préciser la commande Nombre de formations organisées Nombre de publics touchés
J68	Mettre en place des instances techniques interprofessionnelles pour permettre les échanges de pratiques Lien avec action E41	2023		Définir le périmètre des instances techniques puis cartographie des acteurs concernés Nombre de partenaires Nombre de réunions Nombre de participants

**Annexe 6 : Délibération du Conseil Communautaire**